

Bon de viste et frais d'agence

Par Mailp, le 23/04/2015 à 09:10

Bonjour,

Nous avons visiter un terrain par l'intermédiaire d'un constructeur de maison qui n'a pas de mandat de vente et nous n'avons pas signer de bon de visite
Peut il demander des frais de négociations
Merci

Par domat, le 23/04/2015 à 18:14

bjr, pas de mandat, pas de commission, cela a déjà été jugé par les tribunaux. cdt